

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Contact Plus 7 M8-M24****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG
 Schellenrain 9
 CH-6210 Sursee / SUISSE
 Téléphone +41 41 929 62 62
 Site internet www.hornbach.ch
 E-mail qualitaetsmanagement@hornbach.com

Secteur informatif**Informations techniques**

qualitaetsmanagement@hornbach.com

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Organe consultatif**

145 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Contient:

Diméthacrylate d'éthylène

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers**Dangers pour la santé**

Les personnes qui sont allergiques aux peroxydes doivent éviter tout contact avec le produit.
 Peut causer des irritations des yeux. Peut causer une irritation cutanée.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG

CH-6210 Sursee

Date d'émission 17.10.2019, Révision 31.08.2018

Version 01

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**Type de produits:**

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 10	Diméthacrylate d'éthylène
	CAS: 97-90-5, EINECS/ELINCS: 202-617-2, EU-INDEX: 607-114-00-5
	GHS/CLP: STOT SE 3: H335 - Skin Sens. 1: H317
1 - < 10	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
	CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
< 1	Peroxyde de dibenzoyl
	CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0, Reg-No.: 01-2119511472-50-XXXX
	GHS/CLP: Org. Perox. B: H241 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 10

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection).

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la SECTION 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Peroxyde de dibenzoyl
CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0, Reg-No.: 01-2119511472-50-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , e, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5 mg/m ³
Dioxyde de silicium
CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 4 mg/m ³ , e, SS:C (a: 0,3 mg/m ³)

DNEL

Substance
Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 6,6 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,75 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1,65 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,3 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
Ingestion (alimentaire), 6,67 mg/kg dw.
soildu sol, 0,0758 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 0,338 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l.
Eau douce, 0,000602 mg/l.
Eau de mer, 0,000602 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.**Protection corporelle**

Vêtement de protection (EN 340)

DiversEviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.**Protection respiratoire**Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG

CH-6210 Sursee

Date d'émission 17.10.2019, Révision 31.08.2018

Version 01

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	suspension
Couleur	jaunâtre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	240
Point d' éclair [°C]	110
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non déterminé
Limite supérieure d'explosion	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	0,01
Densité [g/ml]	1,1 - 1,2 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Auto-inflammation [°C]	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	55

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG

CH-6210 Sursee

Date d'émission 17.10.2019, Révision 31.08.2018

Version 01

Page 6 / 10

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, oral, rat: 11200 mg/kg (IUCLID).
LD50, oral, rat: >5000 mg/kg bw (lit.).
Diméthacrylate d'éthylène, CAS: 97-90-5
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: 8700 mg/kg.
Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
LD50, oral, rat: 5700 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus: 493 mg/l (IUCLID).
LC50, (96h), poisson: >100 mg/L (IMCD).
EC0, Bacteria: >100 mg/L (IMCD).
Diméthacrylate d'éthylène, CAS: 97-90-5
LC50, (96h), Danio rerio: 15,95 mg/l (OECD 203).
EC50, (3h), Pseudomonas putida: 570 mg/l (OECD 209).
Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 0,0602 mg/l (OECD 203).
LC50, (96h), poisson: 1,7-2,4 mg/l (OECD 203).
EC50, (48h), Daphnia magna: 2,91 mg/l (OECD 202).
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,11 mg/l (OECD 202).
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,0711 mg/l (OECD 201).
NOEC, (48h), Daphnia magna: 1,99 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

150102

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU****Transport routier vers ADR/RID**

3082

Transport fluvial (ADN)

3082

Transport maritime selon IMDG

3082

Transport aérien selon IATA

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Dibenzoyl peroxide)

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (-)

Transport fluvial (ADN)

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Dibenzoyl peroxide)

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dibenzoyl peroxide)

- EMS F-A, S-F

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 I

Transport aérien selon IATA

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dibenzoyl peroxide)

- Etiquettes de danger

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID 9

Transport fluvial (ADN) 9

Transport maritime selon IMDG 9

Transport aérien selon IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID oui

Transport fluvial (ADN) oui

Transport maritime selon IMDG MARINE POLLUTANT

Transport aérien selon IATA oui

HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG

CH-6210 Sursee

Date d'émission 17.10.2019, Révision 31.08.2018

Version 01

Page 9 / 10

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	0 %
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	20000
- Observer les restrictions d'emploi	Les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, les mineurs et les apprentis.
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger
(SECTION 03)**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

